



jeudi, 05. Janvier 2017

SOMMAIRE Cliquez sur les titres pour lire les articles

Marché & Economie.....	2
<i>Système national de métrologie : Protection du consommateur</i>	<i>2</i>
<i>Exploitations agricoles : 72 % des besoins alimentaires</i>	<i>3</i>
<i>M. Ali Bey Nasri : « La gamme des produits exportés a été élargie ».....</i>	<i>4</i>
<i>Grand port commercial-Centre : Mise sur rail du projet.....</i>	<i>4</i>
<i>11ème édition du Siel, du 16 au 19 janvier : Participation de l'Inde pour la première fois</i>	<i>5</i>
<i>Etiquetage des produits importés : Un surcoût à éliminer.....</i>	<i>6</i>
Régions.....	6
<i>Production céréalière : Une année exceptionnelle à Mila.....</i>	<i>6</i>
<i>Aïn Defla : 200.000 q d'agrumes attendus.....</i>	<i>7</i>
<i>Arzew: 81 millions de dinars pour l'extension et la réhabilitation du marché couvert.....</i>	<i>7</i>
<i>Ain-Temouchent: Cap sur l'agroalimentaire</i>	<i>8</i>
<i>Le parc industriel de Sidi Khettab bientôt raccordé aux réseaux d'électricité et de gaz.....</i>	<i>8</i>
<i>Le site de Tizi Oujaâvouv enfin retenu parmi les zones touristiques.....</i>	<i>9</i>



CCI ALGÉRO-FRANÇAISE

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger

Accueil & Bureaux : Villa Malgaïve

01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger

Tél: +213 (0) 23 507 019

Fax: +213 (0) 23 507 032

cciaf@cciaf.org

www.cciaf.org

NOS EVENEMENTS SUR

WWW.CCIAF.ORG

Système national de métrologie : Protection du consommateur

Source : El Moudjahid

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdeslam Bouchouareb, a présenté, hier à l'APN, le projet de loi relative au système national de métrologie. C'est lors d'une séance plénière présidée par M. Larbi Ould Khelifa président de l'APN, en présence de Mme Ghania Eddalia, que M. Bouchouareb, a précisé que ce projet de loi, qui s'inscrit dans le cadre des réformes économiques, a pour objectif de consolider la souveraineté nationale, développer l'économie et augmenter les niveaux de la compétitivité industrielle.

Le ministre a précisé que ce projet qui s'inscrit dans le cadre du processus de réformes initié par le gouvernement dans le secteur économique, a été dicté par les données économiques locales et internationales. L'objectif de cette loi est la création d'un cadre unifié pour la mise en place du système national de métrologie réel d'un niveau international et qui comprend les domaines de la métrologie industrielle et la métrologie de base actualisées. Selon le ministre, notre pays a besoin d'un système de métrologie mieux adapté et des infrastructures de base solides, garantissant la transparence des échanges commerciaux au niveau local régional et international, tout en préservant «les intérêts de notre économie nationale et la santé des consommateurs».

Le ministre assure également que ce nouveau projet de loi permettra aux opérateurs économiques « de s'inscrire sur la voie de la qualité selon les normes requises au plan international, et mieux se replacer sur le marché mondial. M. Bouchouareb a surtout, plaidé

pour la réduction du manque à gagner constaté en matière de développement du système national de métrologie, qui est l'un des principaux objectifs gagés à travers ce projet de loi. Ailleurs, dans d'autres pays, le système en question assure une contribution efficiente dans les domaines, de la santé, l'environnement et même en termes de sécurité publique, a-t-il fait savoir. Suite aux préoccupations soulevées par les députés, M. Bouchouareb, tout en se montrant exubérant dans ses réponses, a argué que le projet loi obéit d'abord à dynamiser la compétitivité économique en se tournant vers un meilleur développement de l'entreprise. En d'autres termes, ce nouveau texte proposé à l'adoption s'inscrit en droite ligne avec l'objectif global préconisé par les pouvoirs publics, axé sur la diversification de l'économie.

L'autre but visé se rapporte, explique M. Bouchouareb, à l'idée de consacrer une souveraineté dans ce domaine, «à travers le recours à nos propres critères adaptés à notre environnement tout en mobilisant les compétences nationales expertes dans ce domaine.

Au sujet de la multiplication des acteurs et instances constituant ce système national de métrologie, ce qui soulève le risque de chevauchement des prérogatives comme rappelé par l'un des députés, M. Bouchouareb a fait valoir l'importance de la complémentarité qui est requise dans le fonctionnement de ce mécanisme.

«La complémentarité est fondamentale pour la métrologie, et sa consécration nécessite la conjugaison des efforts de toutes les compétences nationales activant dans ce domaine», appuie-t-il. Et d'ajouter «la multiplication des intervenants atteste de l'importance que revêt cette loi qui s'attend à une meilleure mobilisation de l'ensemble des institutions et

organismes concernés, et défini le rôle et le champ d'action de chaque partie impliquée».

Il est attendu en outre de ce projet de loi, d'améliorer les recouvrements parafiscaux qui demeurent en deçà des attentes, en renforçant les moyens de contrôle», a-t-il encore expliqué. Au chapitre traitant des sanctions prévues dans ce texte, le ministre a précisé que celles-ci visent surtout à réprimer toutes pratiques frauduleuses en la matière. C'est dans cette optique que le nouveau projet de loi favorise dans son contenu l'option de diminuer autant que faire se peut du recours à la détention en accentuant, en revanche, le montant des amendes forfaitaires. Aussi, le volet relatif à la protection du consommateur a connu des améliorations sensibles en définissant les moyens de contrôle.

Qu'est-ce que la métrologie ?

La métrologie permet une évaluation rigoureuse de la conformité des produits aux normes, garantit la loyauté des transactions, veille à la qualité des produits et des services et augmente, par conséquent, le niveau de protection du consommateur et de l'économie nationale. On distingue trois types de métrologie : légale, fondamentale et industrielle.

La métrologie légale englobe l'ensemble des règles imposées par l'Etat concernant le système d'unités, la production ou l'utilisation d'instruments de mesures.

La métrologie fondamentale (scientifique) contient les applications de la métrologie au plus haut niveau (étalons primaires, recherche...), alors que la métrologie industrielle repose sur des applications nécessaires à l'industrie notamment des raccordements aux étalons nationaux.

Le système national de métrologie en vigueur repose sur plusieurs textes législatifs notamment la loi 90-18 relative au système national légal de métrologie, qui fixe les règles générales concourantes à la protection du citoyen et de l'économie nationale.

Mais l'une des lacunes de ce système est qu'il ne distingue pas les différentes branches de la métrologie (fondamentale, industrielle et légale) et n'assure pas, en conséquence, sa cohérence.

Dans ce cadre, le projet de loi intervient pour éliminer les confusions qui existent dans le texte en vigueur en définissant clairement les branches et en les mettant en cohérence à tous les niveaux, selon des responsables du ministère de l'Industrie et des Mines.

Il vise aussi à combler certaines insuffisances notamment en ce qui concerne la métrologie industrielle qui souffre de carences en termes de prise en charge réglementaire.

En fait, le projet de loi devrait permettre la modernisation du dispositif national de métrologie, "outil important d'une économie régulée de concurrence".

A cet effet, le texte propose "la mise en place des méthodes, instruments et équipements de mesurage unifiés et conformes au système international de métrologie, de sorte à garantir également leur validation à l'étranger, au bénéfice des produits locaux exportés", explique le communiqué du Conseil des ministres.

Il s'agit aussi de développer les capacités nationales en prestation métrologique à travers un réseau national de laboratoires spécialisés.

Dans ce cadre, le texte prévoit l'institution d'un Conseil national chargé de définir et de coordonner la politique nationale de métrologie et de sa coordination, ainsi que d'une entité nationale chargée du contrôle de l'application des normes de métrologie, et d'un réseau de laboratoires d'étalonnage, de référence et d'essai.

Pour renforcer ses instruments de mesures, l'Algérie prévoit la réalisation d'un laboratoire national de métrologie qui devrait assurer une plus grande protection du consommateur et de l'économie nationale.

L'Algérie a également renforcé la capacité de l'Office national de la métrologie légale (ONML), chargé de s'assurer de la fiabilité de la mesure des instruments nécessitant une qualification légale ou ayant une incidence sur la santé et l'environnement, par la construction de 25 nouvelles antennes locales.

Exploitations agricoles : 72 % des besoins alimentaires

Source : El Moudjahid

La nouvelle structuration de l'exploitation des terres agricoles, qui définit la conversion du droit de jouissance perpétuelle en droit de concession, a permis d'obtenir des résultats satisfaisants. Cette mesure a permis aux jeunes agriculteurs d'investir dans les terres agricoles, notamment les régions des hauts plateaux et du Sud.

C'est ce qu'a indiqué, Abdelhafid Henni, directeur général de l'Office national des terres agricoles. Il a précisé que ses services ont validé 178 dossiers, relatifs aux actes de concession aux investisseurs agricoles pour

l'exploitation de 96 % de la superficie agricole estimée à 2,2 millions d'hectares dans les régions du Nord du pays. Il faut dire que les statistiques officielles, font état de l'existence de pas moins de 42 millions d'hectares de terres agricoles dont 33 millions d'hectares sont des zones pastorales et 8 millions seulement de surface agricole utile (SAU). 80% de ces SAU sont des terres relevant du domaine privé et 20% du domaine public, soit 2,7 millions d'hectares, qui constituent pour la majorité des exploitations agricoles individuelles et collectives.

M. Henni a indiqué également que selon les statistiques du ministère de l'Agriculture, le nombre d'exploitations agricoles dépasse 1,23 million d'exploitations, dont 93.000 exploitations inscrites dans le cadre des concessions agricoles. Ces exploitations ont contribué à la croissance de l'économie nationale avec 13% du produit intérieur brut (PIB), qui a dépassé 35 milliards de dollars en 2015. Elles contribuent également à répondre aux besoins alimentaires du pays à hauteur de 72%. Le même responsable indique que près de 1.640 dossiers de ces exploitations sont au niveau de la justice, et plus précisément au niveau du conseil de l'Etat, alors même que la plupart de ces exploitations sont opérationnelles.

Il rappellera par ailleurs, que la mise en vigueur de l'arrêté ministériel de 2011, fixant la création des nouvelles exploitations agricoles, a permis la création durant ces dernières années de 1.188 périmètres agricoles s'étalant sur une superficie de 920.000 hectares dans les régions steppique et du désert. Il a ajouté que l'opération est toujours en cours, avec la convocation de 26.600 candidats pour la signature du cahier des charges. 16.700 parmi eux ont reçu les actes de concession, ce qui reflète, selon le même responsable, tout l'intérêt accordé par les investisseurs

à ce domaine d'activité. Il soulignera aussi que le système juridique permet aux jeunes de se présenter en vue de bénéficier d'une exploitation agricole dont la superficie est estimée entre 10 et 20 hectares pour chaque candidat. Il soulignera la grande affluence des jeunes, dont beaucoup ont bénéficié de terres agricoles après avoir rempli certaines conditions et mesures administratives. Il fera savoir sur un autre volet, qu'en matière d'exécution de l'instruction présidentielle portant création de 2 millions d'hectares de terres agricoles dans les régions du Sud, « cet objectif a été réalisé à hauteur de 50% » depuis 2013 à ce jour.

M. Ali Bey Nasri : « La gamme des produits exportés a été élargie »

Source : El Moudjahid

«L'augmentation du nombre des exportateurs a contribué à élargir la gamme des produits exportés, parmi lesquels figurent des équipements électroménagers, des câbleries électriques et des téléphones mobiles.» Tels sont les propos tenus, hier, par le président de l'Association nationale des exportateurs algériens.

M. Ali Bey Nasri, qui s'est exprimé à l'émission «L'invité de la rédaction» de la Chaîne III de la radio algérienne, a évoqué principalement les perspectives de développement des activités d'exportation et le délai de rapatriement des dividendes qu'elles génèrent. S'agissant de cette stratégie nationale d'exportation, le président de l'Anexal l'a qualifiée de mesure excellente. «C'est la première fois que les exportateurs constatent une "réactivité" dans le domaine de la réglementation des changes», a-t-il relevé. L'hôte de la radio explique, en effet, que les choses évoluent «dans la bonne voie» depuis la prise de ces mesures, en raison de la remise en

cause de certaines réglementations obsolètes, parmi lesquelles, il cite le contrôle des changes dont il souhaite une complète refonte, en raison de son aspect draconien. Néanmoins, M. Ali Bey Nasri avoue que notre pays ne s'est toujours pas adapté à la demande mondiale. «Il faut que l'on sache quels sont les métiers et les atouts du pays. Il faut savoir comment insérer l'Algérie dans cette demande internationale», affirme-t-il. Estimant, par ce fait, que l'Algérie a accusé beaucoup de retard en matière d'exportations, M. Nasri dit souhaiter des mesures d'encouragement de la part de l'État, auquel il demande de déverrouiller le corset entravant encore les activités de ceux qui en sont les moteurs.

Le nouveau Code des Douanes permet une « visibilité précise »

Il signale d'ailleurs que des entrepreneurs sont en train d'acquiescer des marchés à l'international, mais que, malheureusement, «on ne sait pas encore faire parce que la réglementation qui gère les investissements à l'étranger bride l'exportateur algérien, auquel il faut donner les mêmes outils que ceux utilisés ailleurs», a-t-il regretté. Mais, pour autant, le président de l'Association des exportateurs n'en reconnaît pas moins que, sous certains aspects, les choses auront quand même évolué positivement. Il en veut pour preuve les notables facilitations accordées par les Douanes pour faciliter l'acte d'exporter.

Commentant le contenu du nouveau Code des Douanes, adopté mardi dernier par le Parlement, il constate que c'est la première fois depuis l'indépendance que l'Algérie pourra avoir une «visibilité précise» sur ses échanges commerciaux et connaître ainsi les niveaux de ses importations et exportations. Selon ce responsable,

le commerce extérieur a besoin d'une stratégie bien déterminée à court, moyen et long termes.

Il salue celle qu'a arrêtée le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, pour l'année 2017. M. Nasri a accueilli avec grande satisfaction l'installation, par le ministre du Commerce, d'une cellule de suivi qui a réussi, reconnaît-il, à résoudre plusieurs problèmes contraignants pour les exportateurs. Pour rappel, cette cellule, installée en janvier 2016, est composée de représentants du ministère du Commerce, de l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex), de la Société algérienne des foires et exportations (Safex) et de l'Association nationale des exportateurs algériens (Anexal).

Grand port commercial-Centre : Mise sur rail du projet

Source : El Moudjahid

L'année 2016 a été marquée par la mise sur rail d'un projet relatif à la réalisation d'un méga port commercial à El-Hamdania (wilaya de Tipasa), une infrastructure à portée continentale susceptible de renforcer les échanges commerciaux entre l'Afrique et le reste du monde via l'Algérie. C'est sur la base d'études techniques réalisées par un bureau d'études sud-coréen que la wilaya Tipasa a été sélectionnée pour abriter ce projet, validé par le Conseil ministériel de décembre 2015. Les eaux profondes (20 mètres de tirant d'eau) de la région d'El-Hamdania (est de Cherchell) correspondent avec exactitude au projet qui va, de l'avis de tous, promouvoir la wilaya pour jouer un rôle capital dans le développement économique du pays. Le ministre des Transports et des Travaux publics, Boudjemaâ Talaï, avait déclaré que l'entrée en service du port commercial Centre permettra de «connecter

l'Algérie avec l'Asie du Sud-Est, mais aussi les deux Amériques et l'Afrique, et ce grâce à la hausse du volume de trafic maritime et l'entrée de nouveaux armateurs de renommée mondiale». Le coup d'envoi des travaux de réalisation de cette importante infrastructure portuaire est prévu pour «le premier semestre 2017». En vertu d'un protocole d'entente conclu en janvier 2016, le méga port sera construit par une société de droit algérien composée du Groupe public des services portuaires et de 2 compagnies chinoises : CSCEC (China state construction corporation) et CHEC (China harbour engineering company). Lors du Conseil des ministres de décembre 2016, le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, avait chargé le gouvernement de réaliser ce projet dans le cadre d'un partenariat associant, selon la règle dite «51/49%», des entreprises algériennes publiques et privées et un partenaire étranger de renom, capable de contribuer au financement de cette réalisation et à sa gestion future. Dans ses déclarations, lors de la signature du protocole en question, le ministre des Travaux publics et des Transports avait expliqué que la société mixte est chargée des études inhérentes au projet, en plus des travaux de construction, d'exploitation et de gestion de l'infrastructure portuaire, et ce après adoption de son statut particulier par le Conseil de participation de l'État (CPE). Le projet, dont le coût est estimé à 3,3 milliards de dollars, sera financé dans le cadre d'un crédit chinois à long terme. La réalisation du futur port d'El-Hamdania se fera dans un délai de 7 ans.

Mobilisation locale pour accompagner le projet

Parallèlement aux démarches entreprises à l'échelle centrale, la wilaya de Tipasa a entamé de nombreux préparatifs pour accompagner le projet et participer à sa concrétisation dans les délais impartis. Pour le président de la Chambre d'industrie et de commerce

«Chenoua», Maâmar Serandi, il s'agit d'un «important acquis» pour la wilaya, car le futur port va ériger la wilaya en «pôle économique régional». L'activité commerciale et industrielle y connaîtra une nouvelle dynamique grâce au projet qui permettra également la création de centaines de postes d'emploi. M. Serandi n'a pas manqué, à ce propos, de réaffirmer la disponibilité de la chambre «Chenoua» à accompagner le projet, en mobilisant les opérateurs économiques locaux dans le cadre de contrats de sous-traitance et de fourniture de matériaux de construction, notamment. Quant au président de l'assemblée populaire de la wilaya, Achour Abdenour, il a qualifié cette infrastructure portuaire de «projet du siècle», qui va constituer une «valeur ajoutée» pour Cherchell, appelée à devenir l'une des «plus riches communes du pays, à l'instar de celles de Hassi Messaoud et d'Alger-Centre, en termes d'entrées et revenus fiscaux. Pour sa part, la commune de Cherchell a lancé une opération de recensement approximatif des constructions réalisées dans le périmètre du projet, car l'assiette n'est pas encore délimitée, et ce dans une perspective de se tenir prête pour la prise en charge des dossiers d'indemnisation des citoyens, qui seront concernés par une expropriation dans l'intérêt public. Le projet sera raccordé au réseau ferroviaire électrique, au même titre qu'au réseau des autoroutes, car il englobe une ligne ferroviaire double Zéralda-Cherchell, en passant par Douaouda, Fouka, Bou Ismaïl, Bouharoune, Aïn Tagourait et, enfin, Tipasa, outre la voie expresse Cherchell-El Affroune, qui sera reliée à l'autoroute Est-Ouest. Pour Abdelghani Fellah, un opérateur de Tipasa, le futur port constituera un «axe principal» d'échanges commerciaux à l'échelle territoriale qui incitera les opérateurs locaux à investir dans l'exportation. En effet, la structure comptera 23 terminaux, d'une capacité de traitement de près de 6,5 millions de containers/an, avec 25 millions de tonnes/an de marchandises.

Cela l'habilite à devenir un véritable pôle de développement économique, après son raccordement programmé aux réseaux ferroviaire et autoroutier, en plus d'une zone logistique de 2.000 hectares.

[11ème édition du Siel, du 16 au 19 janvier : Participation de l'Inde pour la première fois](#)

Source : El Moudjahid

L'Esplanade de l'Hôtel Hilton abritera, du 16 au 19 janvier, la 11ème édition du Salon international des Équipements et Services pour l'Hôtellerie, la Restauration et les Collectivités (Siel), qu'organise annuellement l'Agence de communication, ExpoEd.

« Pour sa onzième édition, le Siel, rendez-vous traditionnel et attendu à cette époque de l'année, réunira les spécialistes des métiers et des services dédiés aux secteurs de l'hôtellerie, la restauration, et tous ceux relatifs à l'hospitalité en général », indique un communiqué de l'Agence Sense Conseil, chargée des relations presse, et dont nous détenons une copie.

Il est attendu la participation de « 108 exposants, nationaux et internationaux, représentant 300 marques. La participation étrangère est d'une vingtaine, venue de France, l'Italie, le Portugal, et, pour la première fois, l'Inde», selon toujours la même source, qui ajoute que, « les origines des marques représentées sont plus variées : en plus de ces pays, elles sont espagnoles, chinoises, turques, allemandes, norvégiennes, américaines... ».

Le souci des organisateurs est, semble-t-il, de converger vers ce qui a été adopté par les pouvoirs publics, à savoir, « percevoir le tourisme comme une alternative crédible et surtout nécessaire pour la diversification de

l'Économie algérienne fortement dépendante des hydrocarbures », ce qui l'illustre « les fortes potentialités dont dispose le pays mais qui restent insuffisamment exploitées ».

A souligner que lors de la précédente édition, qui s'est tenue du 11 au 14 janvier 2016, avec la participation de 70 exposants, nationaux et étrangers, représentant 250 marques, il y a eu la visite de 2800 professionnels, soit une hausse par rapport à 2014, où ils étaient de 2300 professionnels.

« Les domaines présentés, selon le bilan d'ExpoEd, sont relatifs à l'hôtellerie, la restauration, le catering et traiteurs, les bureaux d'études et de réalisation, les investisseurs et porteurs de projets, les services, les fournisseurs pour l'hôtellerie et la restauration, et les industries. ».

Étiquetage des produits importés : Un surcoût à éliminer

Source : El Moudjahid

Le coût d'étiquetage en langue arabe à l'étranger des produits importés par l'Algérie est de 3.000 euros pour chaque conteneur, a-t-on appris, hier, auprès du ministère du Commerce, qui permet désormais de réaliser cet étiquetage sur le territoire national. Selon une évaluation faite par ce ministère, l'Algérie a importé 556.355 conteneurs toutes marchandises confondues en 2016. Sur cette base, ce département ministériel indique que si l'on admet que 35% seulement de ce nombre de conteneurs a fait l'objet de contrôle de la conformité, soit 194.725 conteneurs, et en tenant compte que le coût minimum de l'étiquetage en arabe à l'étranger est de 3.000 euros pour un seul conteneur (selon l'avis des professionnels), le coût global supporté

par l'économie nationale a été de 584,175 millions d'euros en 2016 (équivalent de 65 milliards DA), «ce qui constitue un surcoût pour le Trésor public».

Or, poursuit le ministère, le coût d'étiquetage serait beaucoup moins important s'il se faisait sur le sol national en étant estimé à 9 milliards de DA (soit l'équivalent de 81 millions d'euros). En outre, ce coût en devises sera encore plus important si l'on rajoute les frais supplémentaires engendrés par le blocage aux frontières (paiement des surestaries en devises), ce qui entraînera systématiquement un renchérissement des produits importés supporté par le consommateur final, note-t-il encore. Pour rappel, l'étiquetage obligatoire en langue arabe des produits importés est désormais permis sur le territoire national, sauf pour les produits alimentaires préemballés périssables, a indiqué une instruction récente du ministre du Commerce, Bakhti Belaïb. «L'instruction a pour objet de permettre aux opérateurs économiques de réaliser l'étiquetage en langue arabe sur le territoire national au niveau de leurs locaux ou dans les installations spécialisées d'une entreprise tierce», précise ce document adressé aux directeurs du commerce de wilayas. Cette mesure vise à réduire les coûts à l'importation, de développer un nouveau segment d'activité sur le marché national (société de marquage, codage et étiquetage industriel) et de protéger le pouvoir d'achat des consommateurs, selon la même source. L'étiquetage en langue arabe des produits importés, obligatoire depuis 2009, était réalisé dans le pays de l'exportateur, sachant que la non-application de cette mesure entraînait le renvoi de la marchandise vers le pays expéditeur, une situation engendrant un coût en devises pesant sur l'économie nationale. Mais, selon la nouvelle instruction, l'opérateur procède à l'étiquetage en langue arabe des mentions obligatoires, sur une surface libre de l'emballage du produit, et ce par un procédé admis en

la matière de manière visible, lisible et indélébile. Les produits concernés par cette mesure feront l'objet d'une admission sur le territoire national en vue de leur étiquetage, tandis qu'un procès-verbal de retrait temporaire est établi par l'inspection aux frontières sur la base d'un engagement de l'importateur qui sera joint au dossier de demande d'admission. Ces opérations doivent être réalisées dans un délai d'un mois à compter de la date de notification et de l'autorisation d'admission et du procès-verbal de retrait temporaire du produit.

REGIONS

Production céréalière : Une année exceptionnelle à Mila

Source : El Moudjahid

Connue pour être le «royaume» des filières céréalière et laitière, la wilaya de Mila fait office de réceptacle en céréaliculture de l'antique Cirta, à l'image de certaines régions qui ont fait jadis de l'Algérie le grenier de Rome de par l'abondance de sa production ayant attisé au fil des siècles de nombreuses convoitises. A Mila, il est indéniable que l'année 2016 aura constitué un tournant décisif dans la relance du secteur de l'agriculture en Algérie, transitant vers «une phase d'excellence» qui coïncide avec le recul des recettes des hydrocarbures, consécutivement à la chute du prix du pétrole sur le marché mondial. Ayant enregistré une production céréalière jamais égalée dans l'histoire de la wilaya, de l'ordre de 2.688.000 quintaux (qx), la saison 2015-2016 est révélatrice de l'importance «stratégique» que revêt le secteur agricole à Mila, nécessitant, toutefois, encore du soutien, selon des agriculteurs locaux. Affichant sa satisfaction quant aux résultats obtenus, le directeur des services agricoles, Rabah Ferdas, a affirmé que la récolte de blé dur a atteint 1.548.510 qx, contre 540.639

qx de blé tendre, 529.554 qx d'orge et 69.285 qx d'avoine. Cette production a également enregistré des chiffres records en matière de rentabilité de l'ordre de 70 qx/hectare de blé tendre et d'orge dans certaines régions, alors que la production moyenne s'est chiffrée à 35 qx /hectare au nord de la wilaya, connue pour ses fortes précipitations, contre 25 qx/ hectare au sud.

Parmi les meilleures productrices

Pour M. Ferdas, ces résultats obtenus et qui placent la wilaya de Mila parmi les meilleures wilayas productrices de céréales à travers le territoire national, sont dus à l'amélioration du suivi du processus technique de maturation des céréales, au traitement des mauvaises herbes (sur 65.000 hectares), et à l'utilisation de 170.000 qx d'engrais phosphatés et azotés, durant la saison écoulée. Auparavant, les terres agricoles fertilisées n'excédaient pas 17.000 qx, d'autant que les engrais étaient davantage utilisés au niveau des fermes expérimentales. D'un autre côté, 40.000 hectares de terres dédiées à la culture des céréales ont bénéficié d'opérations d'irrigation complémentaire à partir des oueds, des forages et des retenues collinaires. La campagne agricole 2015/2016 a également permis d'emmagasiner 1.466.000 qx de céréales dans les silos de la coopérative des céréales et légumes secs (CCLS) de Mila, a affirmé le directeur des services agricoles, ajoutant que cette coopérative a mobilisé tous ses silos d'une capacité de 1.350.000 qx, comme elle a fait appel aux capacités de stockage de pas moins de 12 wilayas du pays. Selon les responsables du secteur de l'agriculture de Mila, cette campagne a mis en exergue les besoins de la wilaya en matière de stockage additionnel susceptible d'accompagner l'évolution de la production céréalière dans la région. M. Ferdas a fait également savoir qu'un projet de construction d'un nouveau silo d'une capacité d'un demi-million de

quintaux de céréales, est en voie d'être réalisé au niveau de Teleghma, par une entreprise chinoise, alors que les travaux de réalisation d'un second silo de 200.000 qx à Tadjenanet ont atteint un taux d'avancement de 65%, tout comme il est attendu la construction d'un troisième silo à Zeghaia, d'une capacité de 100.000 qx.

Production des légumineuses et des lentilles en hausse

La région de Mila, connue depuis toujours pour sa production de légumineuses, a enregistré cette année, selon les services de l'agriculture, des résultats probants, classant la wilaya en tête en matière de production de ces aliments qui entrent dans l'alimentation de base des habitants de la région. Le directeur des services agricoles a affirmé, dans ce contexte, qu'une importante superficie de l'ordre de 2.575 hectares a été consacrée aux légumineuses qui ont engendré 35.093 qx de légumes secs (pois chiches, fèves, petits pois et lentilles), dont 26.400 qx de lentilles de qualité supérieure, très demandés sur le marché. Les responsables du secteur ont enregistré, à ce sujet, un rendement record atteignant 30 qx à l'hectare au niveau des terres situées dans la commune Benyahia Abderrahmane et qui, à l'instar des communes d'Oued Athmania, Ferdjioua, Chelghoum Laid, Oued Endja et Mila, constituent les régions les plus importantes en matière de production de légumes secs dans la wilaya. Le secteur agricole œuvre actuellement dans la wilaya de Mila à «absorber» les terres en jachère au profit de la culture des céréales et des légumes secs, en plus d'autres actions visant à préserver et exploiter les terres agricoles. Au titre de la saison 2016-2017, il est attendu la mise en exploitation de la première tranche de la surface d'irrigation agricole de Teleghma à partir du barrage de Beni Haroun, ce qui permettra d'irriguer 1.142 hectares supplémentaires durant les premiers

mois de l'année 2017, en vue de diversifier les produits cultivés.

[Aïn Defla : 200.000 q d'agrumes attendus](#)

Source : El Moudjahid

La production d'agrumes attendue au titre de la saison agricole 2016-2017 dans la wilaya de Aïn Defla est de 200.000 q, en hausse par rapport à celle enregistrée lors de la campagne précédente (132.000 q), a-t-on appris hier d'un responsable de la direction locale des services agricoles (DSA). L'entrée de nombreux vergers de la wilaya en première année de production conforte ces prévisions, a indiqué Amar Saâdi, responsable des services des statistiques à la même direction qui fait remarquer que Aïn Defla n'est pas à vocation agrumicole. La superficie dédiée à l'agrumiculture concernée par la campagne de collecte est de 1.700 ha, soit 350 ha de plus par rapport à celle inhérente à la campagne 2015-2016, a noté M. Saâdi, signalant que la campagne de collecte qui a débuté au courant de la première semaine du mois de décembre dernier prendra fin à la mi-avril prochain.

Les variétés «Thompson» et «Washington» sont celles qui prédominent le plus sur le territoire de la wilaya, a noté M.Sâadi, relevant que l'agrumiculture est présente notamment au niveau des communes de Aïn Soltane, Arrib, El Attaf, Djellida et Aïn Defla. Fruits possédant de nombreuses vertus, les agrumes sont notamment prisés pour leur teneur élevée en vitamines, leur faible apport calorique et leur potentiel antioxydant, a-t-on soutenu.

[Arzew: 81 millions de dinars pour l'extension et la réhabilitation du marché couvert](#)

Source : Le Quotidien d'Oran

Les travaux d'aménagement, de restauration et d'extension du marché couvert situé en plein cœur de la ville industrielle d'Arzew ont été lancés, a indiqué, hier, M. Ayachi, président de l'APC d'Arzew. L'entreprise chargée de la concrétisation du projet a été installée et les travaux ont démarré la semaine dernière, de quoi préserver cette infrastructure, patrimoine communal et datant de l'époque coloniale. L'opération porte, selon le maire, sur des travaux de restauration de toute l'enceinte avec le lancement d'une grande opération d'aménagement et d'extension. L'actuelle structure abritant huit magasins et 16 box est malheureusement dans un état de vétusté avancé et ne peut par conséquent plus répondre aux besoins de la population.

Ainsi l'étude a prévu dans le cadre de cette opération d'extension, la réalisation d'un rayon consacré à la poissonnerie et la volaille, d'une chambre froide en plus de 18 locaux destinés à abriter les commerçants ambulants qui activent dans la rue juste en face du marché.

Les différentes sorties effectuées sur site par les élus locaux ont révélé que l'accès au marché est devenu de plus en plus difficile en raison des commerçants ambulants qui ont squatté les petites ruelles donnant sur l'enceinte, apprend-on. C'est dans cette optique qu'il a été décidé de réaliser des locaux supplémentaires pour les abriter et récupérer l'espace public de quoi faciliter la fluidité de la circulation au centre-ville. Par ailleurs, un délai de huit mois a été fixé pour la réception de ce projet tant attendu par les habitants d'Arzew.

Une enveloppe de 81 millions de dinars a été débloquée pour la réalisation de tous les travaux. La commune d'Arzew compte selon le maire trois marchés de

proximité. Rappelons que les autorités locales avaient prévu il y a quelques années la réalisation d'un marché couvert à la cité Benboulaïd.

Pas moins de 102 box et locaux commerciaux devaient être réalisés pour mettre un terme à l'anarchie occasionnée par l'informel.

Aïn-Temouchent: Cap sur l'agroalimentaire

Source : Le Quotidien d'Oran

Parmi les 320 projets agricoles approuvés par le comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et à la régulation du foncier (CALPIREF), le service de l'aménagement rural et promotion de l'investissement (SARPI) relevant de la DSA de la wilaya d'Aïn-Temouchent a enregistré 103 projets à caractère agricole, apprend-on de source proche de ce service.

Ces projets seront réalisés par des producteurs de diverses filières agricoles au titre du plan national de développement agricole et rural au profit de l'agriculture qui constitue la principale ressource économique de la wilaya et le premier secteur créateur de valeur ajoutée, pourvoyeur d'emplois. Ces projets porteront notamment sur l'accroissement des capacités de production agricole.

Il s'agira également d'améliorer la production de viande rouge et de lait, et de développer la pratique et/ou la transformation du lait, de l'olive, de l'aviculture, de l'apiculture, de l'oléiculture. Selon notre source, ces projets consistent en la réalisation d'huileries (12), laiteries (20), chambres froides professionnelles (03), usines de pâtes alimentaires (03), emballage (14), transformations de fruits et jus (04), élevage bovin/ovin (19), abattoirs (06) et divers (22).

Les services agricoles œuvrent, en parallèle, à la promotion de certaines cultures encore peu développées dont la pomme de terre, les légumes secs et les légumes dont les premières expériences ont été très concluantes mais nécessitent un travail d'accompagnement de la part des services de vulgarisation agricole.

Le parc industriel de Sidi Khettab bientôt raccordé aux réseaux d'électricité et de gaz

Source : Liberté

L'opération d'alimentation du parc industriel de Sidi Khettab en électricité et gaz naturel sera lancée "prochainement", a annoncé, hier, le directeur de l'énergie de la wilaya.

Belaïd Akrouf a souligné que cette opération s'effectuera au début du mois de février prochain dans le cadre du programme sectoriel spécial pour lequel le ministère de l'Énergie a débloqué une enveloppe financière de l'ordre de 14 milliards de dinars en vue d'alimenter toutes les usines implantées dans cette zone industrielle en électricité et gaz naturel.

Ce grand projet, le premier à l'échelle nationale, porte sur la mise en place d'une station mobile pour générer l'électricité d'une énergie de 40 mégawatts, de 6 lignes électriques de distribution de haute tension, la réalisation de 3 transformateurs électriques de 220/60 et 30/60 kilovolts, ainsi que le raccordement de la zone au réseau du gaz de ville à partir de l'adduction principale sur 6 kilomètres, a-t-on ajouté. Ce projet, dont le taux d'avancement des travaux a dépassé 92%, constitue le moteur principal ayant un impact positif sur les grands projets d'économie nationale, a ajouté M. Akrouf. La zone industrielle de Sidi Khettab est

alimentée actuellement en énergie électrique à partir de deux lignes de distribution de haute tension, à titre provisoire, à partir de l'unité de production d'électricité de Belacel, en attendant la réception du projet précité. Ce projet est destiné au complexe intégré des métiers de textile dans le cadre du partenariat algéro-turc, le plus grand du genre au niveau africain, qui sera réalisé par la société turque "Astai" en deux phases. La première s'étalant jusqu'à 2018 porte sur la réalisation de huit unités de fabrication du tissage, découpes, d'un centre d'affaires, d'une école de formation en métiers de textile et découpe dotée d'une capacité de 400 stagiaires et d'un pôle immobilier résidentiel pour personnels (567 logements). La deuxième phase portera sur la réalisation de dix autres usines de production dont ceux d'articles de prêt-à-porter, de fibres industrielles et de tissu non brodé.

Ce complexe, dont l'investissement a atteint 58 milliards de dinars, entrera en production, en mars prochain, générant quelque 25 000 postes d'emploi. Le réseau d'énergie électrique est destiné aussi à la première usine de montage de véhicules de marque allemande "Volkswagen" en Algérie, qui entrera en phase de production en juin 2017.

Un foncier industriel de 150 hectares a été réservé à cette usine qui produira une capacité de 12 000 véhicules dans les premières années de production et devra atteindre après cinq ans 100 véhicules par an.

[Le site de Tizi Oujaâvouv enfin retenu parmi les zones touristiques](#)

Source : Liberté

C'est avec une grande satisfaction que les autorités locales ont accueilli la nouvelle annonçant que le site

touristique de Tizi Oujaâvouv, sur les hauteurs de Bounouh, dans la daïra de Boghni, à une quarantaine de kilomètres au sud de Tizi Ouzou, vient d'être retenu par le gouvernement dans le programme des zones d'extension des sites touristiques (ZET).

En effet, selon le maire de cette municipalité, la décision en question est inscrite dans le Journal officiel n°20, du 8 décembre dernier, énumérant tous les sites proposés à l'exploitation. C'est le seul parmi plusieurs sites proposés dans la wilaya. "C'est un site de 118 hectares. Il peut accueillir de nombreuses infrastructures et peut être même un centre d'acclimatation au profit des sportifs, d'autant plus qu'il est se trouve à plus de mille deux cents mètres d'altitude. Et en plus, il est traversé par une route reliant notre commune à la wilaya de Bouira", nous explique le maire de la localité. Pour ce dernier, à partir de cette publication dans le Journal officiel, ils peuvent, d'ores et déjà, recevoir des demandes d'investissements. "Nous les transmettrons ensuite au guichet unique de la wilaya, qui donnera son avis sur le type de projet à y implanter", a-t-il ajouté.

Ce site présente, dit-il, de nombreuses opportunités d'investissement d'autant qu'il n'y a aucune crainte au sujet de la nature du terrain.

Par le passé, un promoteur avait proposé la réalisation, sur ce site, d'un village touristique en bois. Le projet n'a malheureusement pas abouti en raison du non classement de ce site dont l'exploitation permettra, à coup sûr, de booster le tourisme de montagne sachant qu'il se trouve à quelques jets de pierre du majestueux Djurdjura. Actuellement, en dépit de l'inexistence d'infrastructures d'hébergement et de loisirs, de nombreuses familles y viennent à la recherche du calme et de la quiétude dans cet endroit paradisiaque. "Nous avons débusqué tous les délinquants qui l'avaient

squatté durant des années. Depuis plus d'une année, il ne désesplait pas, notamment en hiver. Et même en été, il est fréquenté pour ses coins ombrageux grâce à sa forêt de pins et de sapins", nous répond un membre de la coordination du aârch des Ath Helouane. En tout cas, tout le monde souhaite que cet endroit soit exploité afin de redonner vie à l'économie locale avec la création d'emplois et notamment le développement des activités artisanales dont la vannerie qui a fait la réputation de la région de Bounouh, où d'ailleurs cette activité commence à reprendre à nouveau après avoir été abandonnée durant de longues années.